

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du (omité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 03 JUIN 1997

Objet:

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept et le trois JUIN à dix-sept heures trente.

Approbation du

Règlement Intérieur

(Règlement des Etudes)

Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON.

9706/03

Présents ou Représentés :

MM BALARELLO, BLANCHI, GILLY, GINESY, GUIGONIS, LORENZI, MASCARELLI, MARY, MORANI, OLLIE, THAON, VELAY, BALDINI, ALUNI, BARBIER, BELLEOUD, DE COLOMBE,

FALIBOIS, OTTO, PASCAL, SENECA,

MMES BELLON, BOURRIER, COHEN, DALMASSO, FORESTIER, RAYBAUD SOMARIA, VIANT.

Le Président rappelle que le rapport d'inspection de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, réalisé par Monsieur Michel CUKIER, Inspecteur principal du Ministère de la Culture affecté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, accordant à notre structure l'Agrément du Ministère de la Culture, souligne la nécessité de faire approuver par le Comité Syndical le règlement des études élaboré par la direction de l'Ecole en concertation avec les enseignants afin que celui-ci devienne un document officiel.

Le Président recueille les observations de chacun et apporte les explications demandées.

Ce document ayant été transmis pour avis à tous les membres du Comité à la suite de la séance du Jeudi 12 Décembre dernier, le Président précise qu'aucune demande de modification n'est parvenue à l'Ecole Départementale de Musique et que ce document pourra au besoin être ultérieurement modifié.

Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

Adopte le Règlement Intérieur (règlement des études) de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président, Charles GINESY